

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Du Conseil Communal de Rolle

Présidence: M. Philippe Blaser, Président

Séance ordinaire du **1er février 2022**

Considérant que le préavis municipal N° 11 concernant:

**Demande de crédit relatif à la mise en séparatif des eaux usées et eaux claires
entre l'avenue Général-Guisan et le chemin du Rosey**

a été porté régulièrement à l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- vu le préavis de la municipalité du 27 septembre 2021
- entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet

Décide

1. d'adopter le principe de la mise en séparatif de l'avenue Général-Guisan et le chemin du Rosey ainsi que le remplacement des services.
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la construction de cet aménagement, selon le projet mis à l'enquête publique, et à imputer cette somme sur le compte 4600.504011 « services industriels – EU-EC étude séparatifs Général-Guisan et le chemin du Rosey ».
3. d'accorder un crédit de Fr. 95'000.- et d'autoriser la Municipalité à amortir ce montant sur une période de 5 ans, à raison de Fr. 19'000.- par année, à porter en compte dès le budget 2023.
4. d'autoriser la Municipalité à avancer et à emprunter le montant total de Fr. 95'000.- auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 1^{er} février 2022


Le Président
Philippe Blaser




La Secrétaire
Violaine Cherpillod